



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mercredi 08 mars 2017.**

**L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la municipalité,
pour le mercredi 08 mars 2017 à 20 heures à la salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 ;
2. Communication du bureau et de la municipalité ;
3. Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales ;
4. Propositions individuelles ;
5. Divers.

Présidence : François Martignier
Secrétaire : Marie-Albane Baquey
Scrutateurs : Frédérique Zesiger-Schaerer et Jean-Claude Allinger

Convoqués : 40
Excusés : 6
Non excusés : 1
Présents : 33
Majorité : 17

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.
Le Président ouvre la séance et salue les auditeurs ainsi que les représentants de la presse.
L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

Mme Badel relève que le Président du Conseil avait informé que le Président intérim des commissions est celui qui a obtenu le plus de voix. Pour la commission de gestion, ce n'est pas Mme Badel, mais M. Dunand.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Communication du bureau et de la municipalité



Informations du bureau

Le Président lit la lettre de démission de Mme Rama, municipale. Il informe qu'il manque six scrutateurs et un remplaçant pour les élections cantonales du 30 avril ; la répétition de ces votations aura lieu le mardi 25 avril à 20 h. Si des personnes sont intéressées à participer au dépouillement, merci de passer vers lui à la fin de la séance.

Informations de la Municipalité

M. Lohri remercie Mme Rama pour ses bons services et il espère que sa santé ira mieux. Il informe que le 1^{er} tour des élections communales aura lieu le 24.09.2017 et le 2^{ème} tour le 15.10.2017.
M. Mazzariol précise que si les recourants pour la taxe de la déchetterie ont gain de cause au tribunal, les autres contribuables seront remboursés de ce montant.
M. Vukasovic informe que l'éclairage public sera changé. Il confirme le prix du tarif de l'eau et transmet que les finances communales s'améliorent.

Les autres informations de la Municipalité sont annexées.

3. Préavis municipal n° 1/17 relatif au règlement sur le subventionnement des Etudes Musicales

La commission des Finances, par son rapporteur, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Propositions individuelles

Aucune

5. Divers

M. Onno pose la question à la Municipalité : Dans le souci budgétaire, quelles sont les rigueurs que la commune a prévus pour le recyclage des luminaires ?

M. Vukasovic répond que la commune les recycle et les stocke pour un entretien ou réfection.

Mme Basso pose la question concernant la mise à l'enquête pour une place de parc privée le long de la route, en dessus de la fontaine de la Tillette. Le trottoir s'arrête au niveau de la fontaine, est-ce logique de créer une place de parc qui interrompt le trottoir ?

Le syndic précise que le débat n'est pas possible car la mise à l'enquête est jusqu' au 13 mars 2017.

M. Onno informe que les conseillers sont les yeux et les oreilles des habitants, « nous sommes mécontents du déneigement » ! Il débute à 6h00 et prend 1h50 pour effectuer le tour, donc le départ de chez soi ne peut s'effectuer qu'à 8h pour pouvoir rouler sur la route, ce qui est trop tard lorsque l'on travaille.

Est-ce possible que le déneigement soit réalisé plus tôt, si le budget le permet ?

M. Rastello informe que la commune a mis en place un plan d'intervention avec six véhicules de déneigement. Plusieurs personnes peuvent travailler en même temps avec la planification des zones. On donne la priorité en fonction de l'utilisation des routes.

Le commencement du déneigement est à 6 h, ceci est idem au service d'entretien des routes cantonales.

M. Ramel rappelle que lundi matin la route des montages n'était pas déneigée.



M. Lohri informe qu'en fonction de l'enneigement les véhiculent passent et ils sont tracés par un GPS.
Exemple le 5.11.2016, le départ était à 5h11.

M. Onno précise que si le déneigement sur la route des montagnes entre le collège et la ferme Bernard Treboux n'est pas réalisé, l'équipement d'hiver sert à rien.

M. Rastello répond que du sel est distribué par le véhicule n° 5. Ce tronçon est exposé à la bise. A l'époque il avait des barrières qui bloquaient la neige. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, elles ne sont plus posées, les services de l'état en font de même.

Mme Elmer demande des informations concernant l'auberge communale ?

M. Rastello répond que l'appel d'offre est terminé, nous avons reçu 40 dossiers et nous en avons retenus 18. Cinq candidatas ont accepté les conditions de la municipalité. Seulement deux se sont présentés, dont un n'était pas solvable. Nous attendons le retour du bail signé du candidat retenu.

Mme Badel demande quelles sont les conditions de location de l'auberge ?

M. Lohri précise qu'ils sont en négociation avec le futur tenancier.

M. Balter demande si le futur tenancier doit investir CHF 200.000.-

M. Lohri répond que la municipalité n'a pas accepté la mise à disposition gratuite des locaux.

Le Président lève la séance à 21 h 05 ; il invite les Conseillers ainsi que les auditeurs à partager le verre de l'amitié et souhaite une agréable fin de soirée.

Le Président

François Martignier

La secrétaire

Marie-Albane Baquey